

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur responsable de SCA

L'exercice comptable du 01/09/2021 au 31/08/2022 se caractérise par un résultat bénéficiaire de 2 929.96€.

Un résultat proche de l'équilibre malgré :

- une baisse de 8% (par rapport au budget) de nos recettes liées aux ristournes sur licences
- la reconduction, de la bourse pour les encadrants N4/MF1 et de la baisse de la cotisation régionale
- l'aide exceptionnelle aux clubs effectuant une remise sur le renouvellement de licences (non budgété)
- la baisse des recettes d'inscriptions des commissions

Mais qui a été compensé par une baisse plus importante des charges liées aux activités des commissions.

Pour mieux appréhender les documents joints, je vous synthétise dans un tableau les principaux postes sur plusieurs années en indiquant les écarts entre le réalisé et les budgets 2021/2022 et 2022/2023. Une numérotation est rattachée à chaque écart afin de vous communiquer des commentaires sur les écarts significatifs.

RECETTES	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Budget 2022	Budget 2023
<i>Nombre de licences adultes</i>	14 026	13 202	11 471	13 040	14 000	14 026
<i>Rémunération Lic. Adultes Comité+Codep</i>	15,04	15,28	15,43	15,43	15,43	13,43
Ristournes globales licences adultes	210 951	201 727	176 992	201 207	216 020	188 369
Ristournes globales licences jeunes	9 809	9 255	7 839	8 096	10 109	8 069
Ristournes globales licences enfants	1 213	1 209	1 090	1 121	1 203	1 121
Ristournes licences départementales	-47 289	-45 202	-39 568	-44 682	-48 425	-47 829
Ristournes cartes de qualifications	5 207	3 233	3 046	4 977	4 877	4 600
Total ristourne CIBPL	179 891	170 221	149 399	170 720	183 784	154 330
					① -13 064	-16 390
ventes fournitures	26 816	14 583	7 103	4 271	14 277	6 250
(dont 6K€ livres +8K€ écritaires, tee shirts en 2019)					② -10 006	1 979
inscriptions activités formation	53 755	27 826	16 443	54 839	87 630	69 197
					③ -32 791	14 358
Subventions/partenaires	81 296	78 335	60 753	75 606	66 208	87 566
					④ 9 398	11 960
Cotisation régionale	12 934	2 210	2 356	2 566	2 200	12 760
					⑤ 366	10 194
Ecart Recettes réalisées 2022/budgets 2022 et 2023					-46 097	22 101
DÉPENSES	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	Budget 2022	Budget 2023
fournitures /petits matériels	44 722	43 417	28 594	32 994	36 186	35 202
					① -3 192	2 208
Sous traitance/loc salle-piscine	19 654	5 040	15 290	22 369	53 677	33 118
					② -31 308	10 749
honoraires	3 806	3 717	4 519	9 684	4 000	5 000
					③ 5 684	-4 684
Stand et publication	24 449	15 993	2 003	27 826	27 500	21 450
					④ 326	-6 376
Déplacements/missions	110 461	69 928	33 991	100 715	140 818	120 684
					⑤ -40 103	19 969
salaires et charges afférentes	103 824	93 945	112 891	56 311	47 507	67 905
					⑥ 8 804	11 594
Bourses encadrants/clubs	0	0	8 000	19 410	11 250	6 000
	306 915				⑦ 8 160	-13 410
				Divers charges	2 602	2 051
Ecart Dépenses réalisées 2022/budgets 2022 et 2023					-49 027	22 101
				Résultat	2 930	0

Concernant les recettes

- ① Nous avons budgété le même nombre de licences qu'en 2019, après les périodes Covid, il se trouve qu'en 2022, on est à moins 7% (adultes) soit moins 13K€. (1 K€ = 1000€)
Pour le budget, par rapport à 2022, on prévoit une hausse de 7.5% du nombre de licences adultes (même nombre que 2019) et on tient compte de la baisse de notre rémunération de 13%, engendrant une baisse de 16 K€ de nos ristournes. Ainsi, malgré une hausse significative du nombre de nos licences, nos ristournes s'effondrent en comparaison à 2019 soit -14% (-25K€ pour le même nombre de licence).
Cela s'explique par :
 - la non répercussion des augmentations des tarifs des licences de 6% et des cartes de 25% par la FFESSM sur les ristournes des Comités et des Codep, donc même tarifs de ristournes que l'année précédente.
 - d'une déduction de 2€ par licence adulte qui est retirée sur la ristourne régionale (soit moins 28K€).
- ② Depuis le Covid, on constate une baisse importante des ventes de fournitures régionales (tee-shirt, écritaires, livres etc.) auprès de nos clubs mais aussi au Salon de la Plongée.
- ③ Les recettes d'inscriptions concernent les formations, les stages, les compétitions et les activités organisés par les commissions, leur diminution est liée soit à des annulations de stages faute de candidats, de mauvaises conditions météorologiques ou tout simplement, de moins de participants.
- ④ Elles concernent les subventions publiques, les partenariats privés mais aussi les recettes de défiscalisation des bénévoles (environ 14K€). Pour 2022, nous avons bénéficié d'une enveloppe supplémentaire par l'ANS (3K€) et un solde de subvention régionale sur exercices antérieures a été perçu (4K€). La recherche de partenaires par la commission Apnée via les clubs supports pour deux importantes compétitions a été payante (2.5K€).
Pour le budget, il est prévu une stabilité de nos subventions publiques et de percevoir une aide à l'emploi pour l'embauche d'un entraîneur au Centre Labellisé d'Entraînement (CLE) à Quimper de 10K€.
- ⑤ Depuis 2020, suite à la période Covid, il avait été décidé afin de soutenir les clubs de faire une ristourne de 48€ ramenant ainsi la cotisation régionale par an à 10€, soit un manque à gagner pour le comité régional de 10K€. Au bout de 3 ans, il est prévu de revenir à la cotisation d'origine soit 58€ sans l'augmenter. En effet, la baisse drastique de nos ristournes suite à la rétrocession d'une partie de celle-ci à la FFESSM, ne nous permet pas de continuer cette remise de cotisation.

Concernant les dépenses

- ① Ce poste englobe :
 - les fournitures concernant les achats réalisés en vue de la revente (si pas dans les stocks), difficilement évaluable et plutôt en baisse.
 - Les achats de matériel propre à chaque commission mais aussi les vêtements pour identifiés les arbitres, juges et encadrants plutôt stable.
- ② La sous-traitance et les locations de piscine sont principalement liées aux activités des commissions. L'annulation de stages Biologie et audiovisuel et du colloque apnée ont contribué essentiellement à cette baisse (-18K€). De plus, Il avait été budgété dans ce poste le remplacement pour une saison de l'entraîneur du CLE (parti fin août 2021). On a trouvé un salarié en janvier 2022 ainsi il y a eu moins 9 K€ dans ce poste, transféré dans le poste salaires. Pour 2023, on prévoit une augmentation des locations de piscine pour les compétitions et les stages jeunes.
- ③ L'augmentation des honoraires en 2022 est exceptionnelle et liée aux frais de commissions et d'achats du double box afin de pouvoir stocker le matériel pour 6K€.
- ④ Pour 2023, compte tenu de la baisse de nos ristournes, il a été décidé de ne pas représenter le Comité Bretagne/Pays de la Loire au salon du Boot à Düsseldorf.
- ⑤ La diminution est liée à la baisse d'activités des commissions (cf. ②) mais aussi en partie par la mise en place de réunions ou de formations en visioconférence.
- ⑥ L'augmentation correspond à l'embauche d'un salarié au CLE en janvier 2022 (+9 K€) prévu au budget en sous-traitance. Pour 2023, nous aurons le salaire du CLE en année pleine + 4K€ et il est prévu d'embaucher une personne, d'ici la fin de l'année, à raison d'environ 10h semaine (7 K€) afin d'aider Laurence. En effet, depuis le départ de Thiébaud, Laurence a repris certaines tâches, d'autres ont été redirigées vers des bénévoles afin de la soulager mais on a constaté après une année que cette situation n'était pas pérenne.
- ⑦ En 2022, afin de soutenir les clubs après la période Covid, une aide pour la reprise de licence a été versée aux clubs effectuant une remise aux licenciés ayant pris leur licence en 2020 soit 11K€ (non budgété). Depuis 2021, il a été décidé d'attribuer une bourse aux encadrants afin de les soutenir. Le comité directeur a décidé de la reconduire en 2023 compte tenu du contexte inflationniste.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous invite, ainsi que tous les licenciés, à consulter le site internet où est présenté l'ensemble des documents, dont la plaquette fournie par notre cabinet d'expertise comptable et à nous faire part de vos éventuels retours.

A bientôt